



*Rapport  
d'activité  
2020 - 2022*

### **Crédits photographiques**

Pages 1 et 4, © Vincent Besson - Soirée des vœux 2023 / Pages 6 et 7, © CROA ARA - Carte des conseillers de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes / Pages 8, © CROA ARA - Salariés de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes / page 9, © Grégory Brandel - EnerJ Meeting Lyon 2022 / page 15, © Rémi Boissau - Prestation de serment, promotion 2021 / page 20, © CROA ARA - Prestation de serment, promotion 2019 / pages 20-21, © Rémi Boissau - Intervenants table ronde du 17 mars 2022 à l'ENSA de Clermont-Ferrand / page 21, © CROA ARA - Table ronde du 21 novembre 2021 à l'ENSA de Saint-Etienne / page 23, © Iris Rodet - Livret « PACTE HMONP » / page 24, © CROA ARA - CROA'péro dans l'Allier / page 24, © CROA ARA - CROA'péro dans la Loire / page 24, © CROA ARA - CROA'péro dans la Haute-Loire / page 30, © CROA ARA - Visites 11/13 à Saint-Flour / page 30, © CROA ARA - Conférence 11/13 à Uriage-les-Bains / page 31, © CROA ARA - Conférence 11/13 à Lyon / page 34, © CROA ARA - Interrégion à Annecy / page 35, © CROA ARA - Remise de prix Trophées des artisans Patrimoine et Environnement 2022 / pages 36-37, © CROA ARA - Séminaire « retours d'expérience » juré de concours du 7 octobre 2022 dans les locaux de l'Ordre régional à Lyon / page 40, © CROA ARA - Photos du stand de l'Ordre régional lors des journées portes ouvertes dans les écoles d'architecture (de haut en bas et de gauche à droite) de Saint-Etienne, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand / page 42, © DR/CNOA - Les signataires de la Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Ville de Lyon, le 4 juillet 2022.

# Sommaire

<b>L'édito</b>	<b>5</b>
<b>Vie de l'institution</b>	<b>6</b>
Les conseillers régionaux	
La permanence	
En chiffres	
Budget	
En matière de communication	
<b>Protection du public</b>	<b>12</b>
La tenue du tableau	
Garantir le respect des dispositions du code de déontologie	
Chambre de discipline	
Les procédures collectives	
<b>Accompagnement</b>	<b>20</b>
Accueil des nouveaux inscrits	
Relations avec les écoles	
Aller à la rencontre des architectes sur le territoire	
Contribuer à la formation continue	
L'Ordre en temps de crise	
<b>Qualité architecturale</b>	<b>34</b>
Participation à des missions de représentation	
Accompagnement dans les jurys de concours	
Sensibilisation du grand public	
<b>Bilan</b>	<b>42</b>
Rétrospective des trois années	



# Le mot de la présidente

En ma qualité de présidente de l'Ordre régional, j'ai pour désir d'être en toute transparence avec vous et me dois de vous présenter ce rapport d'activité triennal (2020-2022) issu de 3 présidences. Il vous donnera un aperçu du travail que nous avons réalisé et que nous réalisons quotidiennement, élus ordinaires et salariés, pour mener à bien nos missions régaliennes, accompagner les architectes dans leur pratique de sachant et garantir l'intérêt public de la création architecturale.

Sur les derniers mois, le Conseil régional a accentué son action sur :

- La protection du titre d'architecte ;
- L'accompagnement des architectes dans la formation continue et l'assistance juridique dans leur pratique ;
- La valorisation de l'architecte comme acteur essentiel de l'aménagement et de la transformation de nos territoires ;
- La proximité et la solidarité entre l'Ordre et les architectes de notre région.

Le Conseil et moi-même améliorons notre fonctionnement afin que celui-ci corresponde mieux aux attentes des architectes. Nous travaillons également en collaboration avec nos partenaires de l'architecture, les acteurs du bâtiment et les élus locaux de la République pour répondre aux enjeux actuels et futurs de notre société en soutenant les solutions concrètes développées dans le plaidoyer de l'Ordre des architectes.

Pour atteindre ces ambitions, je peux compter sur l'engagement et la contribution active des conseillers – architectes élus – et l'équipe des permanents. Je les en remercie chaleureusement.

Très bonne lecture,

**Isabelle Dieu**  
*Présidente*

# Les conseillers régionaux

## La composition du Conseil

Les élections ordinales se sont tenues en février et mars 2021.

Taux de participation :  
26,12 % au 1<sup>er</sup> tour,  
23,20 % au 2<sup>e</sup> tour.

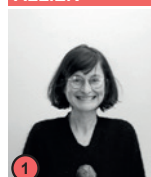
13 conseillers ont été nouvellement élus pour rejoindre 11 conseillers élus depuis 2017.

## Les conseillers de l'Ordre sortants en 2021

Didier Allibert (43)  
Linda Aydosian (69)  
Thierry Binachon (69)  
Flavien Bonnicel (63)  
Philippe Chevaleyras (63)  
Ghislaine Giraud (26)  
Danielle Gil (63)  
Joëlle Lechuga (63)  
Sophie Marcon (43)  
Maryelle Mathevet (69)  
Johann Maurin (42)  
Christophe Millet (69)  
Michel Mouraire (63)  
Catherine Poullain (26)  
Frédéric Ragot (69)  
Bruno Reyne (63)

Ils ont également été élus :  
Lydie JOMAIN (26)  
Célia AUZOU (07),  
Jean-Noël PICOT (74)  
et Fabienne TRONEL-BADETZ (73).

ALLIER



Anne KERGROHENN

LOIRE

Vice-Président



Nicolas PEYRARD

PUY-DE-DÔME



Charlotte DUMAS



Julie BERNOT-GAILLARD

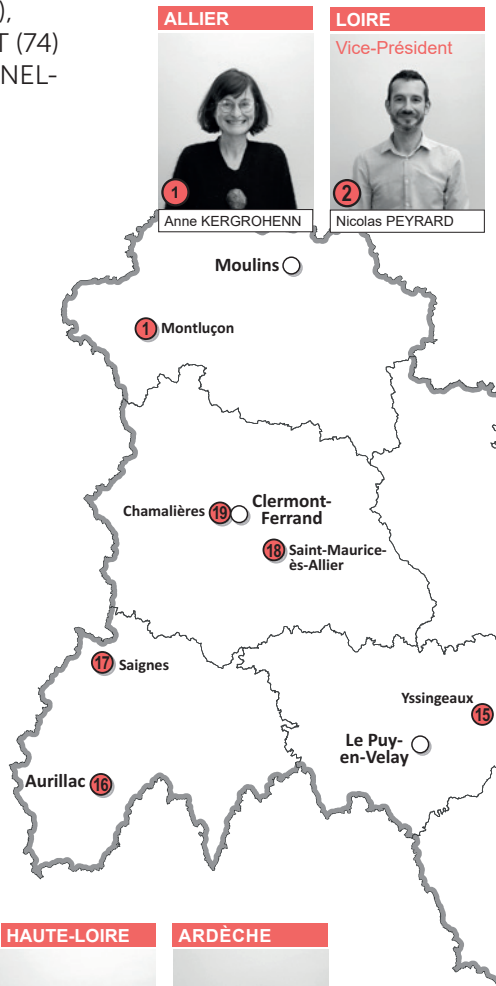
CANTAL



Caroline GIRARD



Emilie BERNARD

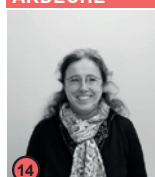


HAUTE-LOIRE



Anne ROUCHOUZE

ARDÈCHE



Céline VIDALLET

**RHÔNE**

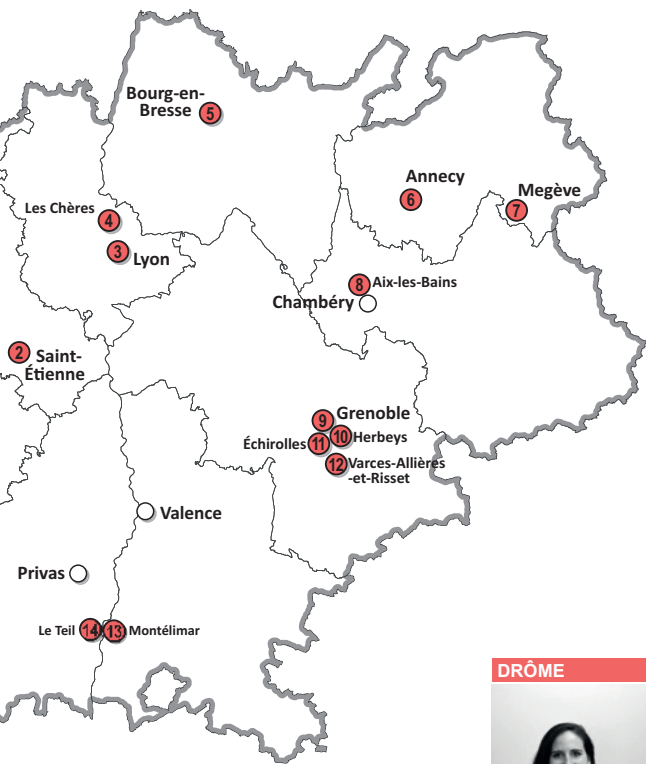
 3	 3	 4
<b>Secrétaire</b>		
Sarah BIGOT		
Monique MAIRE-AMIOT		
Véronique BAILLE		

**AIN**

 5
<b>Vice-Présidente</b>
Stéphanie PERRIN-CHANEL

**HAUTE-SAVOIE**

 6	 7
<b>Vice-Présidente</b>	<b>Présidente</b>
Elisa SORIA	Isabelle DIEU



**SAVOIE**

 8
Isabelle CHAPUIS-MARTINEZ

**ISÈRE**

 9	 10
Vincent BRESSY	Huguette VERNAY

**DRÔME**

 13
Marie CORDET

 11	 12
<b>Trésorière</b>	
Nathalie VOISINE	
Christine QUANTIN JALLIFIER	

# La permanence

## Les salariés de l'Ordre régional

Locaux de Lyon  
Locaux de Clermont-Fd

### Direction

---



**Stéphanie MIGLIERINA**  
*Secrétaire générale*

### Pôle Administration

---



**Michèle BOUHALI**  
*Accueil, secrétariat & logistique*



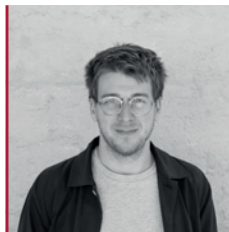
**Jeanett GUZMAN**  
*Comptable*

### Pôle Régalien

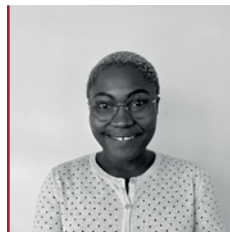
---



**Clémentine ALTSCHUL**  
*Juriste*



**Rémi MICHEL**  
*Juriste*



**Aïcha ABDOURHAMANE**  
*Chargée du tableau*

### Pôle Relations extérieures

---



**Guillaume LAVAL**  
*Responsable de la communication*



**Charlaïne POURRAT**  
*Assistante des élus*

Ils ont travaillé à l'Ordre entre 2020 et 2022 :  
Mélanie Auperpin,  
Tiphaine de Buttet,  
Andréa Debuire,  
Ange Declinand,  
Aurélien Dufour,  
Ana Goncalves Carreira,  
Marine Jouberton,  
Peter Martin  
et Virginie Raspado.



# En chiffres

## Un aperçu des 3 années du Conseil en région

En 2020

8

réunions de Conseil

41

réunions de bureau

18

réunions de travail

En 2021

9

réunions de Conseil

35

réunions de bureau

74

réunions de travail

En 2022

10

réunions de Conseil

28

réunions de bureau

30

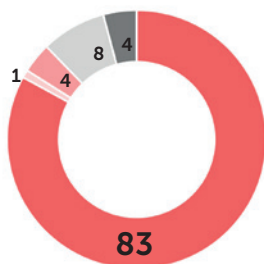
réunions de travail



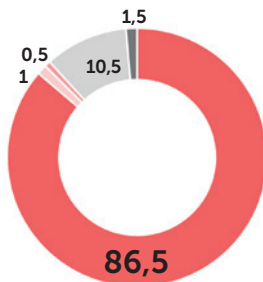
# Budget

## Les sources du budget (en %)

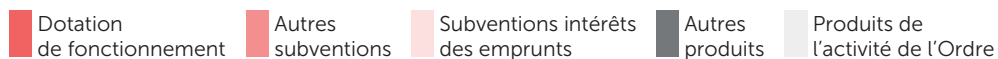
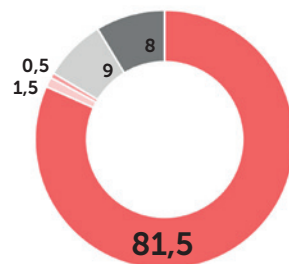
2022



2021

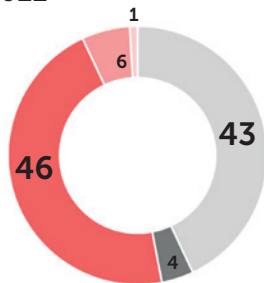


2020

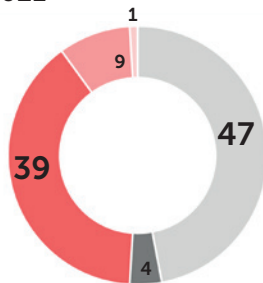


## Les dépenses de l'Ordre régional (en %)

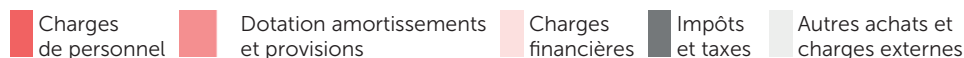
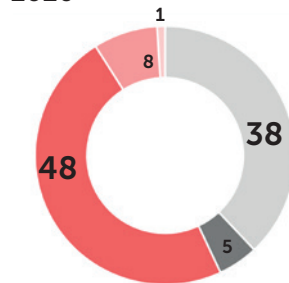
2022



2021



2020



# En matière de communication

## La communication de 2020 à 2022

121

### projets publiés

dans *Architectures & Territoires*  
diffusée à 11 000 exemplaires

33

### archi'actu

la newsletter de  
l'Ordre régional

280

### services insctructeurs

recensés dans notre carte interactive  
de dépôt dématérialisé

159

### actualités

publiées sur le site

41,4%

### taux d'ouverture

moyen sur l'ensemble  
de nos mails d'information

73

### mails d'information

sur la formation continue

## Réseaux sociaux et site internet



8 418

### abonnés en 2022

3 588 en 2021.  
1 066 en 2020.



35 282

### pages vues

moyenne mensuelle en 2022.  
21 760 en 2021.  
17 433 en 2020.

6 091

### visiteurs uniques

moyenne mensuelle en 2022.  
2 293 en 2021.  
1 613 en 2020.

29 382

### impressions

Moyenne mensuelle sur les  
publications de 2022.

242

### heures

de visionnage.



496

### followers

en 2022.



15 614

### personnes touchées

en 2022.

329

### tweets

moyenne annuelle  
entre 2020 et 2022.

133

### publications

en 2022.



1 063

### followers

en 2022.

# La tenue du tableau

Le Tableau représente l'ensemble des sociétés et architectes inscrits à l'Ordre. Au sein du Conseil Régional, le service du Tableau remplit l'une des missions premières de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

Au 31 décembre 2022

**3 926\***  
architectes

**1 623\***  
sociétés

Au 31 décembre 2021

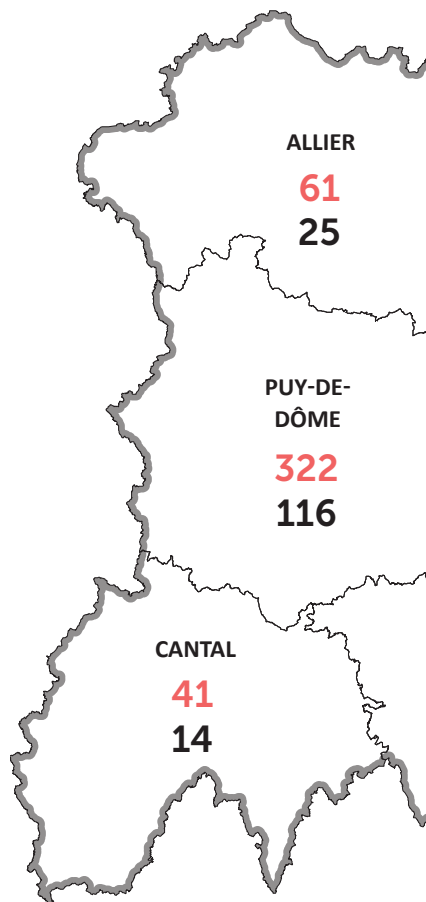
**3 823\***  
architectes

**1 558\***  
sociétés

Au 31 décembre 2020

**3 739\***  
architectes

**1 501\***  
sociétés

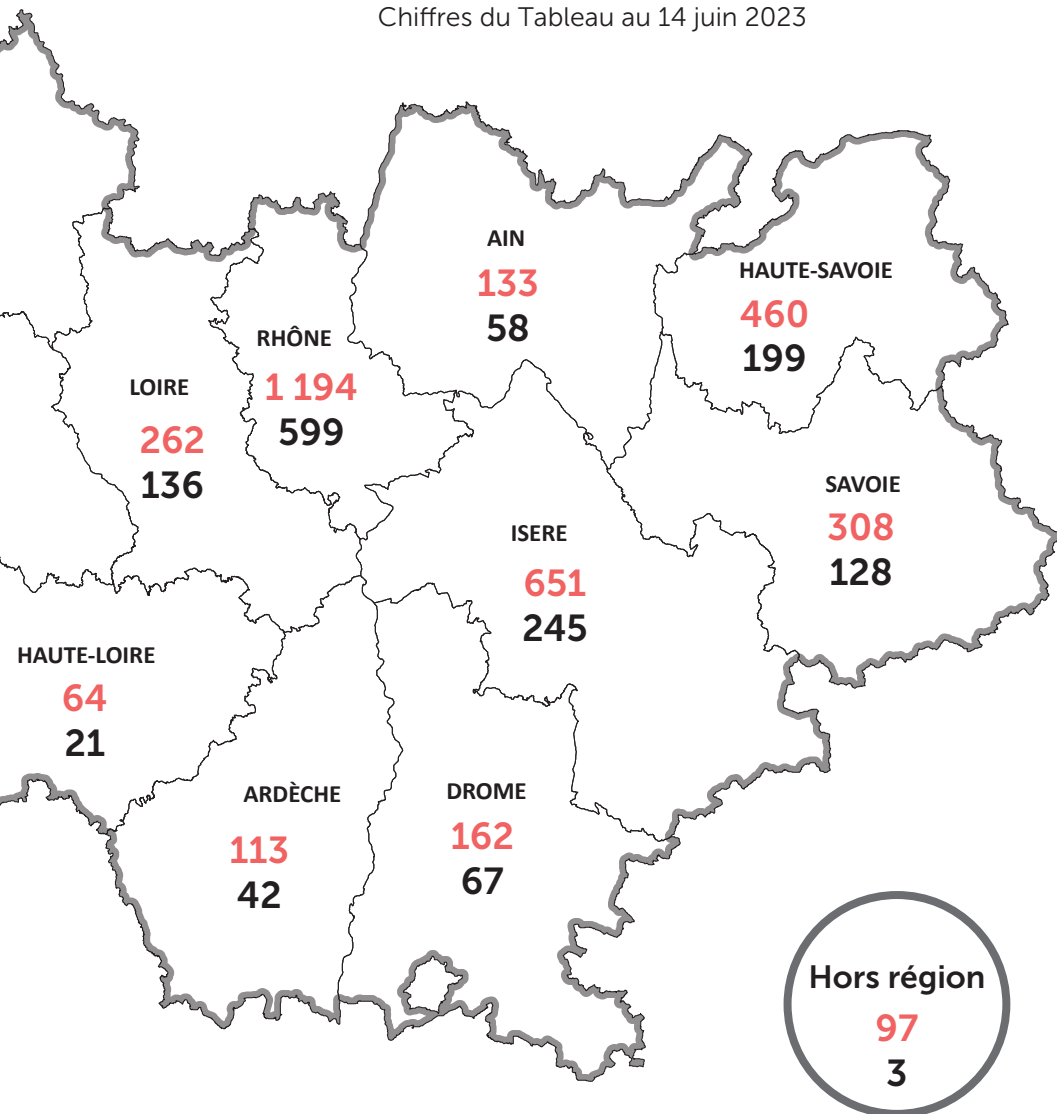


\*Données issues du service Tableau

**3 868 architectes**

**1 653 sociétés d'architecture**

Chiffres du Tableau au 14 juin 2023



## Les mouvements

## Mouvements architectes

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Inscriptions			
Réinscriptions	<u>161</u>	<u>203</u>	<u>200</u>
Transfert en région ARA	<u>6</u>	<u>11</u>	<u>0</u>
Radiations	<u>140</u>	<u>116</u>	<u>85</u>
Transfert hors région	<u>16</u>	<u>14</u>	<u>12</u>
<b>Variation</b>	<b><u>+ 11</u></b>	<b><u>+ 84</u></b>	<b><u>+ 103</u></b>

## Mouvements sociétés

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Inscriptions			
Réinscriptions	<u>92</u>	<u>91</u>	<u>118</u>
Transfert en région ARA	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
Radiations	<u>45</u>	<u>34</u>	<u>51</u>
Transfert hors région	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>4</u>
<b>Variation</b>	<b><u>+ 44</u></b>	<b><u>+ 57</u></b>	<b><u>+ 65</u></b>



## Le contrôle des assurances

Toute personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre ou à son annexe doit produire chaque année, au Conseil Régional dont elle relève, une attestation d'assurance pour l'année en cours, et ce avant le 31 mars. La production de cette attestation est essentielle puisqu'elle est une condition de maintien au Tableau.

# Garantir le respect des dispositions du code de déontologie

## Traitement amiable des litiges

L'Ordre organise une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous la forme de tentatives de conciliation, sous réserve de la qualité des parties.

**Pour les litiges entre confrères**, la saisine du Conseil régional est obligatoire avant toute procédure judiciaire (article 69 du règlement intérieur de l'Ordre des architectes).

**Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage**, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat. En l'absence de clause de saisine préalable, l'organisation d'une conciliation est à la discrétion du Conseil (article 70 du règlement intérieur de l'Ordre des architectes).

**Pour les litiges entre architecte et consommateur** à la demande du client, le Code de la consommation (article L612-1) impose aux architectes exerçant avec des clients consommateurs de désigner dans leurs contrats un médiateur de la consommation. Le service juridique de l'Ordre a mis à la disposition des architectes **l'ensemble des informations qui leur sont nécessaires** pour satisfaire à cette obligation.

## 2020

	Conciliations abouties	Conciliations non abouties	Total
Différends entre confrères	3	2	5
Différends entre architecte et MOA	5	21	26
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>31</b>



## 2021

Différends  
entre confrères

Conciliations  
abouties

3

Conciliations  
non abouties

3

**Total**

**6**

Différends entre  
architecte et MOA

5

16

**21**

**Total**

**8**

**19**

**27**

## 2022

Différends  
entre confrères

Conciliations  
abouties

2

Conciliations  
non abouties

2

**Total**

**4**

Différends entre  
architecte et MOA

16

28

**44**

**Total**

**18**

**30**

**48**

## Protection du titre

**4**

personnes/entreprises  
contactées pour port illégal  
de titre en 2020

**0**

en 2021

**22**

2022

**3**

ont régularisé leur situation  
en 2020

**0**

en 2021

**17**

en 2022

# Chambre de discipline

Tout architecte, société d'architecture ou agréé en architecture au sens de l'article 2 de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture est tenu de respecter le Code de déontologie des architectes. Lorsqu'il est saisi d'une plainte d'un architecte, d'un particulier ou d'un tiers, le Conseil régional examine le dossier et engage l'action disciplinaire, s'il l'estime fondée.

## Rôle et fonctionnement de la Chambre de discipline

La Chambre régionale de discipline est une juridiction, instance distincte et indépendante du Conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif. Les différentes sanctions disciplinaires sont l'avertissement, le blâme, la suspension (avec ou sans sursis) pour une période de 3 mois à 3 ans ou la radiation.

## La signature de complaisance

En vertu de l'article 5 du Code de déontologie : « Un architecte qui n'a pas participé à l'élaboration d'un projet ne peut en aucun cas y apposer sa signature, ni prétendre à une rémunération à ce titre ; la signature de complaisance est interdite. »

Les conséquences liées à la signature de complaisance peuvent être dramatiques pour le maître d'ouvrage, pour le cadre de vie et la profession en général.

Depuis juin 2022, un lien étroit a été mis en place pour lutter contre les signatures de complaisance entre le service juridique du CROA ARA et des services instructeurs des départements 01, 42, 73 et 74.

	Actions disciplinaires engagées	Actions disciplinaires non engagées car considérées comme non-fondées
<u>2020</u>	5	non-renseigné
<u>2021</u>	2	non-renseigné
<u>2022</u>	7	4

# Les procédures collectives

Le Conseil régional est convoqué aux audiences de procédures de redressement ou de liquidation des entreprises d'architecture.

Chiffres indisponibles pour 2020 et 2021.

**1**

redressements judiciaires  
en 2022

**6**

liquidations judiciaires  
en 2022

# Accueil des nouveaux inscrits

## La prestation de serment

Chaque année, l'Ordre régional invite l'ensemble des architectes inscrits et réinscrits l'année précédente à prêter serment. Un moment solennel mais aussi convivial entre consoeurs et confrères qui permet de marquer l'engagement déontologique et les responsabilités de l'architecte dans sa pratique.

Un événement durant lequel une table ronde thématique et un cocktail festif sont également organisés pour faire de cette journée un temps fort autour de l'architecture et de la profession.





## Parrain ordinal

Le Conseil régional a mis en place un entretien préalable à l'inscription. Cette démarche se veut bienveillante, il s'agit de recevoir les futurs architectes pour les informer sur ce qu'implique l'inscription, expliquer les missions de l'Ordre, répondre à leurs questions et créer un lien avec l'institution. L'élu ordinal rencontré à cette occasion devient ensuite un référent pour l'architecte.



# Relations avec les écoles

## Participation au jurys HMONP

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes nomme un juré architecte, élu du Conseil, pour chaque jury d'HMONP pour les 4 Ecoles nationales supérieures d'architecture de la région.

Trois documents sont remis à chaque postulant :

- La loi sur l'architecture
- L'Ordre des architectes, pour quoi faire ?
- Le code de déontologie des architectes

## Nombre de jours par école et par année

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
<u>Clermont-Ferrand</u>	<u>4</u>	<u>8,5</u>	<u>4,5</u>
<u>Grenoble</u>	<u>8</u>	<u>14</u>	<u>10</u>
<u>Lyon</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>5,5</u>
<u>Saint-Etienne</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>5</u>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>20</u></b>	<b><u>31,5</u></b>	<b><u>25</u></b>

## Interventions HMONP dans les écoles

Un conseiller du Conseil Régional et un juriste interviennent en formation dans le cadre des enseignements « théoriques » de l'HMONP.

3 cours d'une demi-journée sont réalisés :

- Présentation de l'Ordre
- Installation professionnelle
- Déontologie et contrat

## Pacte HMONP

Signé le 25 novembre 2021, le pacte HMONP énumère des principes fondamentaux visant à harmoniser les pratiques des 4 Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la formation Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre et les conditions de soutenance du mémoire, chaque école en maîtrisant le programme et son contenu.

Il est le point d'étape des rencontres entre les 4 écoles (ENSAL, ENSAG, ENSACF, ENSASE) et la commission Formation du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes (CROA ARA), depuis 2017.

Il s'appuie sur l'expérience des élus du CROA participant aux jurys HMONP depuis 2007. Les échanges entre les écoles et l'Ordre régional ont fait émerger la nécessité de rappeler certains points relatifs au cursus de la formation Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre.

Dans une recherche constante de qualité des études, ce pacte élaboré conjointement entre les écoles et le CROA ARA vient rappeler et compléter les textes réglementaires encadrant la formation. Il soutient une vision commune tout en maintenant les singularités de chaque établissement.



# Aller à la rencontre des architectes sur le territoire

## Les « CROA'péro »

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes a lancé en 2022 les « CROA'péro ». Ces moments conviviaux organisés par les élus référents du département permettent d'échanger sur de nombreuses thématiques et de faire remonter les attentes, les difficultés ou les demandes des architectes envers l'institution ordinale. Sur cette première année de lancement, trois CROA'péro ont été réalisés dans les départements de l'Allier, de la Loire et de la Haute-Loire.



**16 septembre 2022**

CROA'péro de l'Allier

« Visite de la forêt de Tronçais »

17 présents

27 % des architectes du département

**13 octobre 2022**

CROA'péro de la Loire

« Création d'un CAUE dans la Loire ? »

46 présents

17,5 % des architectes du département



**10 novembre 2022**

CROA'péro de la Haute-Loire

« Rencontre entre architectes »

14 présents

20,6 % des architectes du département





# Contribuer à la formation continue

La formation continue des architectes est une obligation inscrite dans le code de déontologie et le règlement intérieur de l'Ordre des architectes.

## L'obligation de formation représente

**La formation structurée** (minimum 42 h par période triennale) obtenue par :

- La participation à des actions de formation professionnelle continue, réalisées par des organismes de formation agréés QUALIOPI, dont le programme présente des objectifs de progression des compétences, un déroulement pédagogique, une évaluation de compétences. Ces organismes vous délivrent en fin de formation une attestation, une certification ou un diplôme.
- La participation à des actions de formation professionnelle continue, réalisées par des organismes de formation agréés QUALIOPI, dont le programme présente des objectifs de progression des compétences, un déroulement pédagogique, une évaluation de compétences. Ces organismes vous délivrent en fin de formation une attestation, une certification ou un diplôme.
- L'animation de formations, la dispense d'enseignements, l'animation de colloques ou de conférences dans un cadre professionnel ou universitaire
- La publication de travaux à caractère professionnel.
- La formation à distance (e-learning, MOOC, etc. à la condition que ceux-ci comportent une évaluation en fin de cycle).

**La formation complémentaire** obtenue par :

- La participation à des colloques, des congrès, conférences ou journées professionnelles et salons ayant un lien direct avec l'activité professionnelle de l'architecte.
- La participation à des jurys de concours, de HMONP.
- La participation à des journées professionnelles d'information organisées par l'Ordre des architectes.

## La déclaration

Vous avez obligation de déclarer les formations suivies chaque année. Cette déclaration se fait sur votre espace architecte, sur le site de l'Ordre (lien : [www.architectes.org/user](http://www.architectes.org/user)), dans la rubrique « Formations continues ».



## Possibilités de prise en charge

### Vous êtes salarié d'une agence d'architecture

Vous souhaitez étudier un plan de formation, rendez-vous sur le site d'OPCO EP, votre organisme de prise en charge.

### Vous êtes employeur

Pensez à verser vos contributions sur la plateforme : [messervicesenligne.opcoep.fr](http://messervicesenligne.opcoep.fr)

### Vous êtes architecte exerçant en profession libérale

Rendez-vous sur le site du FIF PL, votre organisme de prise en charge.

### Pour les professionnels libéraux et les salariés

Vous pouvez également financer vos projets et vos formations grâce au Compte Personnel de Formation (CPF).

### Pour les dirigeants des agences de moins de dix salariés

L'organisme de prise en charge vous permet de doubler le montant du crédit d'impôt sur l'imposition de 2023.

*Pour plus d'information, merci de contacter l'organisme de prise en charge correspondant.*

## Le contrôle de la formation

Pour répondre aux obligations européennes (Directive du 7 septembre 2005 du Parlement européen relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, article 15), à l'Arrêté du 12 janvier 2016 du Ministère de la culture publié au bulletin officiel du ministère de la Culture du 15 février 2016 (modifié par arrêté du 18 mai 2017 publié au BO MCC 270), l'Ordre des architectes vérifie désormais les déclarations de formation continue des architectes inscrits au tableau pour la période triennale échue concernée.

Le CNOA a mis en place un outil d'extraction des données du tableau qui nous permet d'identifier les architectes conformes ou non conformes au regard de cette obligation.

### **Vous êtes conformes**

10% des architectes feront l'objet d'un contrôle aléatoire pour vérifier les sujets et contenus des formations.

### **Vous êtes non conformes**

10% des architectes feront l'objet d'un contrôle systématique et devront produire un plan de formations pour se mettre à jour.

## Informer les architectes

Les architectes sont régulièrement informés des formations dispensées par les organismes partenaires de l'Ordre régional.

### « Il reste des places »

Mail d'information envoyé à la fin du mois et qui présente les sessions de formation incomplètes sur le mois suivant.

### Tableau trimestriel

Il permet d'avoir une vision des formations proposées au cours des trois mois à venir.

## Nombre de formations présentées dans le guide annuel

**149**

dans l'édition 2022.

**134**

dans l'édition 2021.

**121**

dans l'édition 2020.

### Guide annuel

Edité en papier mais aussi disponible en numérique, le fascicule annuel liste l'ensemble des formations par thématique. Il est diffusé en début d'année à l'ensemble des architectes inscrits.

### Site internet

Une rubrique « trouver vos formations » donne accès aux formations publiées par les organismes sur [architectes.org](http://architectes.org).



## Organismes partenaires

Au 31 décembre 2022, l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes est partenaire de 9 organismes de formation certifiés. Le CROA rencontre régulièrement ces organismes pour que les formations proposées soient adaptées aux besoins et attentes des architectes.

### Auvergne Archiform'

04 73 93 16 85

auvergneathiform@outlook.fr

www.auvergne-archiform.fr

### Scop les 2 Rives

04 72 20 08 95

formation@scop-les2rives.eu

www.scop-les2rives.eu

### CAUE Rhône Métropole (69)

04 72 07 44 55

a.costes@caue69.fr

www.caue69.fr

### Ville & Aménagement Durable

04 72 70 85 59

contact@ville-amenagement-durable.org

www.ville-amenagement-durable.org

### CAUE de Haute-Savoie

04 50 88 21 10

caue74@caue74.fr

www.caue74.fr

### Qualitel - CNDB

06 82 86 05 82

formations@cndb.org

www.cndb.org

### Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

04 73 16 59 79

contact.clermont@fibois-aura.org

www.fibois-aura.org

### GEPA Rhône-Alpes

04 78 61 34 53

geparhonealpes@orange.fr

www.gepa-ra.com

### Les Grands Ateliers

#### Innovation Architecture

04 74 96 88 70

info@lesgrandsateliers.fr

www.lesgrandsateliers.org/formation

The screenshot shows a website page with the following content:

- Header: **ORDRE DES ARCHITECTES** with logo and social media icons (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, YouTube).
- Section: **FORMATION**
- Title: **Il reste des places** | mai 2022
- Text: L'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle les formations suivantes qui ne sont pas complètes. (cliquez sur le logo des organismes pour en savoir plus)
- Item 1: **5, 19 & 30/05 et 9, 23 & 24/06 | FEEBât DynaMOE1 à Lyon (69)** with GEPA logo.
- Item 2: **à partir du 2/05 | FEEBât DynaMOE1 : Une maîtrise d'œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique Distanciel (21h) + 2 jours à Clermont-Ferrand (63)** with Archiform logo.
- Item 3: **5/05 | Murs à ossature bois - conception - réalisation - défourbèque à Rumilly (74)** with FB logo.

## Les conférences 11/13

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes organise des conférences 11/13.

Animation d'une information/formation autour de sujets d'actualité et sur les acteurs en lien avec l'architecture (présentation des missions et des partenaires de l'Ordre, coût horaire d'une agence, gestion d'une agence, contrathèque, experts de justice, matériaux biosourcés et géosourcés, réemploi, etc.) suivi d'un moment d'échanges avec les architectes.

L'organisation des conférences 11/13 a été fortement perturbée par les mesures de restriction liées à la pandémie de COVID-19.



227

C'est le nombre d'architectes présents aux conférences de l'Ordre régional en 2022.



**9 mars 2020** réunion d'échanges avec les architectes de l'Allier à Bellerive sur Allier (03)\*

**14 juin 2022**

Boite à outils chantier et RE2020 par la MAF à Clermont-Ferrand (63)

\*Annulation de l'intervention de MAF sur la boite à outils chantiers.



© CROA ARA

**11 juillet 2022**

Sécurité incendie par le SDIS de la Savoie à Aix-les-Bains (73)

**10 octobre 2022**

Visite du CIAP et de la Cathédrale à Saint-Flour (15)

**12 septembre 2022**

Accessibilité handicapés par le CEREMA et le CARPAcess à Lyon (69)

**7 novembre 2022**

Calcul du Coût Horaire d'une agence d'architecture à Uriage-les-Bains (38)

# L'Ordre en temps de crise

## Actions pendant la Covid-19

Le Conseil régional de l'Ordre, au travers de nombreuses réunions organisées par les préfectures de région/départements avec l'ensemble des secteurs économiques, a œuvré tout au long de cette période pour que l'activité des architectes soit maintenue (notamment les chantiers). Le Conseil Régional de l'Ordre était également en lien avec l'ensemble de la filière construction au travers de réunions réunissant FFB, CAPEB, FPI, les constructeurs, Carsat, Direccte, etc.

**46**

réunions avec les préfectures (régionales et départementales)

**23 mars 2020**

Réalisation d'un courrier pour les préfectures région et départementales

**11 avril 2020**

Courrier DIRECCTE signé par l'ensemble des syndicats du territoire

**27 mars 2020**

Courrier témoignages des architectes



## Enquête

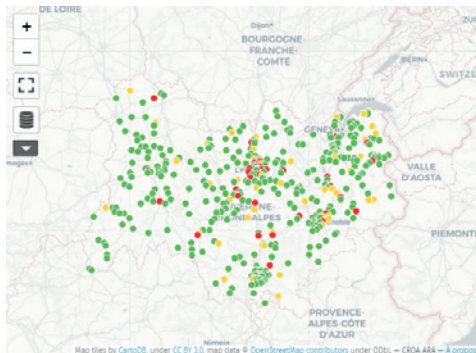
Du 14 au 20 avril 2020, l'Ordre régional a réalisé une enquête pour connaître la situation des architectes de la région face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les résultats de l'enquête ont servi à alerter les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les architectes et en soulevant l'importance de permettre l'instruction des autorisations d'urbanisme.



## Informer les architectes

### Carte interactive des services instructeurs

Pour aider les architectes, l'Ordre régional a mis en place une carte interactive qui permet de connaître l'activité des services instructeurs pendant la pandémie : dépôt possible ou non par voie postale ou dématérialisée, continuité ou arrêt de l'instruction des permis.



### Newsletter régulière

Un mail d'information hebdomadaire a été mis en place afin d'accompagner les architectes durant cette période. La newsletter a permis de relayer les liens utiles, les aides potentiels ainsi que les actions portées et outils développés par l'Ordre des architectes durant la période.

### Dossier spécial

Une rubrique présente sur notre site internet a regroupé l'ensemble des informations liées à la Covid-19. Des foires aux questions développées par l'Ordre régional et le Conseil national ont également permis de répondre aux questions fréquemment posées, en particulier au sujet des autorisations d'urbanisme, de la commande publique, de la reprise des chantiers et du volet social des agences d'architecture.



# Participation à des missions de représentation

## Les conseils d'administration

11

CAUE de la région

4

École Nationale supérieure de l'Architecture de la région

1

Maison de l'architecture (Isère)

1

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

1

CERC, Observatoires régionaux de la filière Construction

## Les réunions préfectorales ou départementales

5

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

2

Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH

4

Sous-commission de sécurité publique Etude de sûreté et de sécurité publique (ESSP)

12

Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

6

Commission départementale Nature, Paysage et sites (CDNPS)

3

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

4

Commission de conciliation en matière d'urbanisme

11

Qualibat

## Les jurys

- Pyramides d'argent, FPI Auvergne
- Les rubans du Patrimoine, FFB
- Trophées des artisans Patrimoine et Environnement, CAPEB
- Prix régional de la construction bois, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
- Valeurs d'exemples®, Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes



# Accompagnement dans les jurys de concours

L'Ordre régional est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché de maîtrise d'œuvre. Tous les 3 ans, il renouvelle la liste des jurés indépendants qu'il recommande.

## Les conditions nécessaires pour devenir juré

- Être inscrit à l'Ordre depuis au moins 5 ans ;
- Être à jour d'assurance civile professionnelle ;
- Être à jour des cotisations ordinaires ;
- Être à jour de l'obligation de formations continues ;
- Ne pas avoir été condamné par la chambre de discipline ;
- Obtenir l'avis favorable de la commission d'examen des candidatures ;
- Avoir suivi la formation « juré de concours » dispensée par le juriste du CNOA et un représentant de la MIQCP.

## Nombre d'architectes jurés de concours sur la liste de l'Ordre

	<u>2020</u>	<u>2021/22</u>
<u>Ain</u>	<u>3</u>	<u>1</u>
<u>Allier</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
<u>Ardèche</u>	<u>7</u>	<u>1</u>
<u>Cantal</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
<u>Drôme</u>	<u>6</u>	<u>2</u>
<u>Isère</u>	<u>14</u>	<u>6</u>
<u>Loire</u>	<u>3</u>	<u>1</u>
<u>Haute-Loire</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
<u>Puy-de-Dôme</u>	<u>11</u>	<u>5</u>
<u>Rhône</u>	<u>22</u>	<u>10</u>
<u>Savoie</u>	<u>6</u>	<u>1</u>
<u>Haute-Savoie</u>	<u>12</u>	<u>3</u>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>88</u></b>	<b><u>32</u></b>



## Nombre de concours par année et par département

	2020	2021	2022
Ain	4	5	16
Allier	1	2	0
Ardèche	1	1	2
Cantal	1	1	1
Drôme	4	2	2
Isère	5	4	10
Loire	4	8	8
Haute-Loire	1	1	1
Puy-de-Dôme	3	6	4
Rhône	9	18	24
Savoie	0	2	0
Haute-Savoie	5	10	16
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>84</b>

**63 %**

des jurés ont été sollicités au moins 1 fois en 2020

**77 %**

en 2021

**100 %**

en 2022

**55 %**

des jurés ont participé au moins à 1 juré en 2020

**56 %**

en 2021

**100 %**

en 2022



# Sensibilisation du grand public

## Les JNArchis

Les Journées nationales de l'architecture, organisées par le ministère de la Culture et le Conseil national de l'Ordre des architectes, ont pour objectif de mettre en avant l'architecture et le métier d'architecte auprès de tous les publics. Elles visent à révéler la présence de l'architecture dans tous les territoires, qu'il s'agisse de grands projets ou de constructions du quotidien ; par la visite de chantier ou la rencontre avec des architectes au sein de leur agence.



**Edition 2020**  
Architecture du quotidien

**103 événements en**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Edition 2021**  
Vivre ensemble

**129 événements en**  
Auvergne-Rhône-Alpes



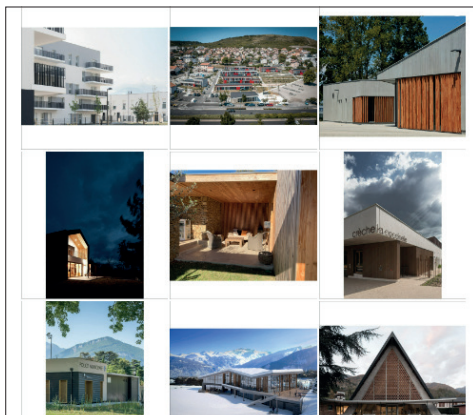
**Edition 2022**  
Architecture à habiter

**118 événements en**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Instagram

A destination du grand public, la page Instagram de l'Ordre régional a été créée le 10 janvier 2022. Elle met en avant des projets livrés en Auvergne-Rhône-Alpes grâce à des photos de qualité.

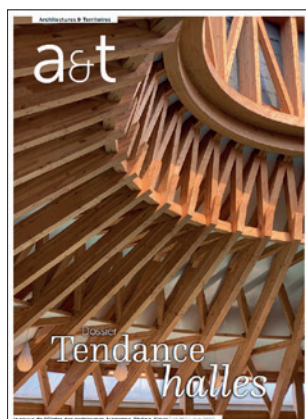
Suivez-nous !



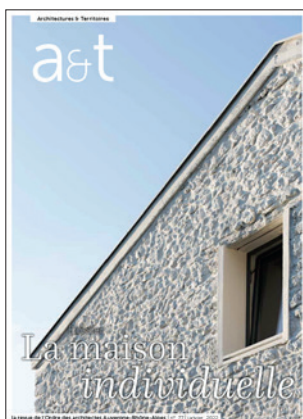
## La revue *Architectures & Territoires*

Editée 2 fois par an, en janvier et en juillet, la revue met en lumière l'architecture du quotidien, donne plus de visibilité à la production architecturale en Auvergne-Rhône-Alpes. Près de 11 000 exemplaires sont envoyés aux architectes de la région, aux organismes d'architecture, aux départements et à la région, aux sénateurs et députés, aux écoles, bibliothèques et médiathèques, médias, préfetures et sous-préfetures, aux mairies, aux notaires et paysagistes locaux.

Les décisions éditoriales - choix des sujets, angle de traitement, sélection des projets - appartient au comité de rédaction. Il est composé d'architectes bénévoles et de conseillers ordinaires. Deux rédacteurs sont en charge de présenter les projets et thématiques traitées. Un maquettiste compose une mise en page harmonieuse.



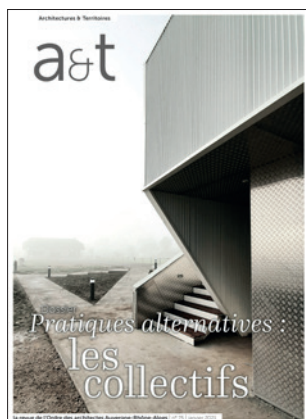
n°78 de juillet 2022



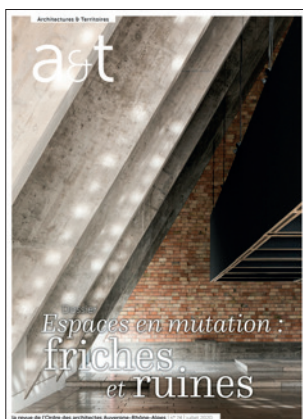
n°77 de janvier 2022



n°76 de juillet 2021



n°75 de janvier 2021



n°74 de juillet 2020



n°73 de janvier 2020

## Journées portes ouvertes

Chaque année durant le premier trimestre, le Conseil régional de l'Ordre participe aux journées portes ouvertes des 4 Ecoles nationales supérieures d'architecture de la région.

Les élus présents expliquent, aux jeunes et leurs parents, les missions de l'Ordre des architectes et le principe de profession réglementée.





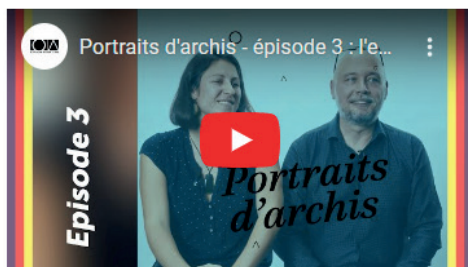
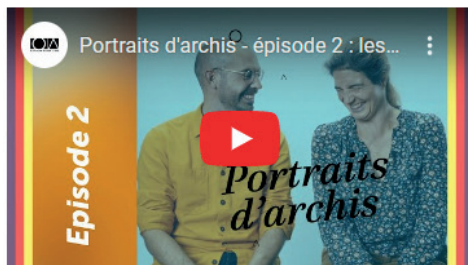
## Mini-série « Portraits d'archis »

L'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé, avec l'aide du Conseil national, une mini-série pour présenter le métier d'architecte.

Principalement destinée aux 16-20 ans, elle propose 5 épisodes disponibles sur la page Instagram et YouTube de l'Ordre régional.

L'objectif est de présenter la profession grâce aux témoignages de 10 architectes qui évoquent à la fois leur perception du métier, le rôle et les missions de l'architecte, les idées reçues ou encore la réalité du quotidien. Ils vous font découvrir l'univers de la construction ou de l'architecture en décrivant tant la complexité que leur amour du métier.

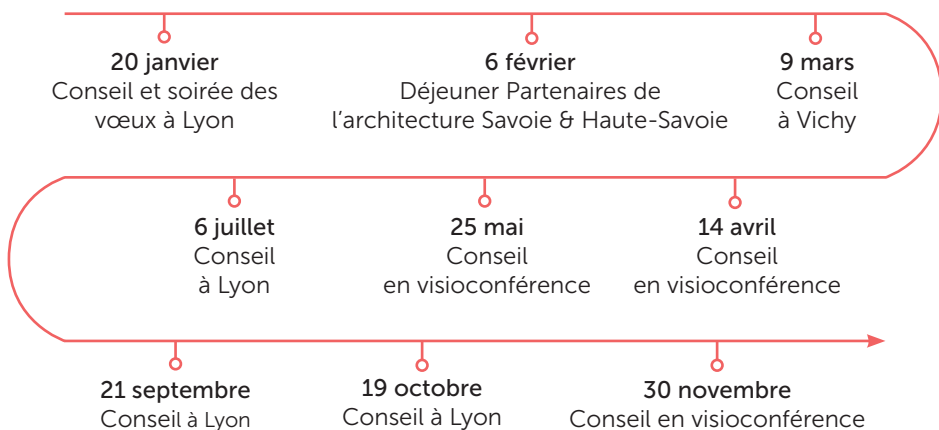
« Portraits d'archis » est également disponible sur nos pages Facebook et LinkedIn pour permettre au plus grand nombre de visionner les épisodes.



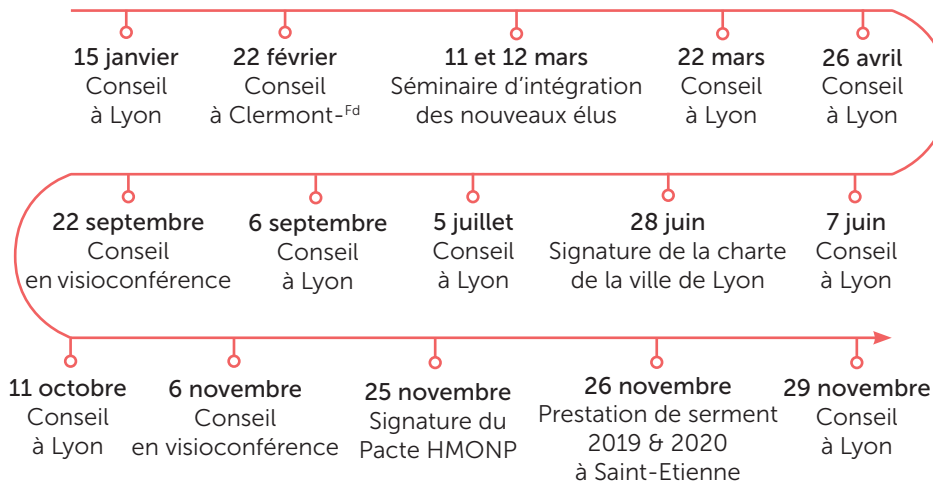
# Rétrospective des trois années

Durant les trois dernières années, l'Ordre régional a mobilisé ses forces pour se rapprocher des architectes et des acteurs de l'acte de construire et de l'architecture. Les élus et salariés du Conseil se sont pleinement mobilisés pour assurer les missions régaliennes de l'Ordre, défendre l'architecture et les architectes face aux crises successives. Voici un aperçu succinct des dates clés de cette période.

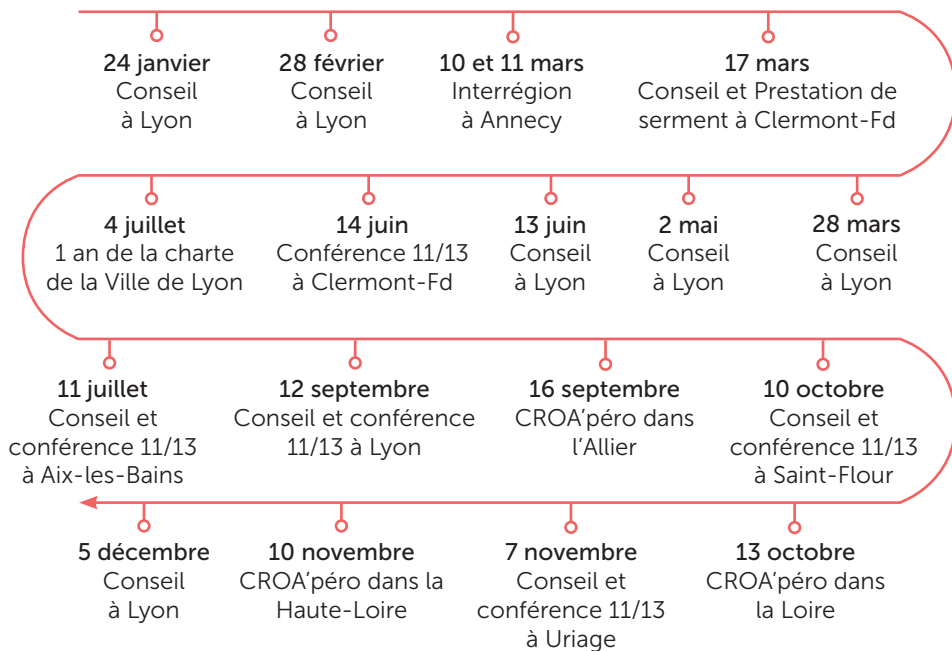
## 2020



## 2021



## 2022



**Conseil régional  
de l'Ordre des architectes  
Auvergne-Rhône-Alpes**

04 78 29 09 26  
croa-ara@architectes-ara.org  
www.architectes.org

7 rue Duhamel, Lyon 2<sup>ème</sup>  
7 rue Colbert, Clermont-Ferrand

